

Résumé

En raison des nombreuses réglementations et des exigences des compagnies maritime, les officiers naviguant sur les navires de dragage consacrent beaucoup de temps aux tâches administratives. Les journaux de bord tels que le journal de pont, les registres MARPOL et les registres de cargaison sont traditionnellement tenus à jour dans un livre papier. Cependant, avec l'utilisation croissante des technologies numériques et de l'automatisation dans le secteur maritime, l'OMI a récemment autorisé l'utilisation de la tenue électronique des journaux de bord MARPOL. Le logiciel de journal de bord électronique (ELB) a la capacité de rendre le processus d'enregistrement plus efficace et moins long en centralisant tous les enregistrements dans un seul système et en enregistrant les entrées automatiquement. Cette recherche tentera d'évaluer la pertinence de l'implémentation du logiciel ELB à bord des navires de dragage belges en effectuant une revue de littérature pour comprendre les avantages et les limites du système ELB pour les navires marchands. Pour la deuxième partie, une enquête a été envoyée aux marins naviguant sur les navires belges afin d'évaluer leurs connaissances et leur intérêt pour un tel système. La troisième partie se concentre sur la mise en œuvre à bord des navires de dragage belges en menant des entretiens avec des professionnels du milieu. Bien que l'existence de l'ELB soit peu connue, les opérateurs et le personnel exécutif apprécient les fonctionnalités que l'ELB apporterait à la tenue des registres et montrent un grand intérêt à travailler avec ce système à bord. S'il est correctement mis en œuvre, il pourrait en effet réduire la charge de travail des officiers. Cependant, à l'heure actuelle, certains défis limitent encore sa mise en œuvre. On ne sait toujours pas quels inspecteurs des contrôles portuaires accepteront cette méthode de tenue des registres et le pavillon belge doit encore approuver son utilisation pour ses navires.